Le Monde
MERCREDI 15 JANVIER 2025

# Le combat du maire d'Ouessant contre les normes

## Eolienne, litige au sujet de la déchetterie… l'élu dénonce les réglementations qui entravent son action

**REPORTAGE**
OUESSANT (FINISTÈRE) - *envoyé spécial*

La ministre déléguée à la ruralité, Françoise Gatel, a souvent donné l'exemple du maire d'Ouessant pour illustrer *« l'impasse »* dans laquelle les contraintes administratives poussent les élus locaux. Souhaitant faire revenir des agriculteurs sur son île finistérienne, Denis Palluel (divers gauche) voulait mettre à leur disposition une salle de traite pour les vaches. Sauf que, loi « littoral » oblige, *« ils n'ont pas pu construire d'étable*, expliquait la ministre. *Comment vous faites ? Les vaches, elles n'allaient pas repartir… »*

Le maire d'Ouessant, les vaches et l'Etat. Une belle histoire, cependant un peu arrangée par Françoise Gatel. Certes, le maire voulait attirer des éleveurs après que les derniers exploitants agricoles ont disparu de l'île il y a quelques années. Le projet ne présente que des avantages : autonomie alimentaire par rapport au continent, entretien des paysages, nouveaux habitants, deux enfants de plus à l'école… Mais il était impossible de construire une salle de traite « en dur ». Le seul lieu où la loi « littoral » permettait qu'elle soit installée était situé dans un périmètre protégeant le ravitaillement en eau potable de l'île. *« On était coincé*, explique Denis Palluel. *Mais l'un des candidats* [à l'installation] *proposait un élevage de vaches rustiques, qui restent dehors toute l'année et sont traites au champ avec une salle de traite sur roues. Ça permettait de rebondir. La situation pousse à être créatif et imaginatif. »*

La « situation », c'est l'enchevêtrement de règles dont, partout en France, les maires se plaignent. Leur congrès annuel, du 19 au 21 novembre 2024 à Paris, a été l'occasion de le répéter. Or, Ouessant est, de ce point de vue, un symbole. Depuis sa première élection, en 1995, *« tout s'est complexifié »*, témoigne Denis Palluel, qui constate *« l'accumulation des normes et le désengagement de l'Etat »*. Avant que ne prospèrent ces réglementations, *« c'était à la bonne franquette »*, soupire-t-il.

Aujourd'hui, *« en matière d'urbanisme, on a tout ce qui existe »*, dit-il. Outre la loi « littoral » et la protection Natura 2000, l'île est un site classé par l'Etat depuis 1979 et elle est intégrée, depuis 1969, au parc naturel régional d'Armorique. *« On accepte ces contraintes*, assure Denis Palluel. *Si Ouessant est préservée, si le littoral n'est pas bétonné, c'est que des mesures de protection ont été prises à temps. »* Le problème, dénonce-t-il, c'est qu'*« il existe un moule administratif et qu'ils* [les services de l'Etat] *veulent nous faire entrer dedans »*, sans tenir compte des spécificités insulaires. Outre la salle de traite, les cas ne manquent pas. La compagnie aérienne de l'aérodrome de l'île est soumise aux *« mêmes normes qu'Air France »*, s'étonne le maire. Résultat, il y aura bientôt plus de personnels au sol que de passagers dans l'avion de neuf places qui dessert l'île. La déchetterie, par ailleurs, fait l'objet d'un litige. La municipalité affirme que l'Etat lui demande de rapatrier les déchets verts sur le continent par bateau… La préfecture conteste, assurant que des *« irrégularités »* ont été constatées dans la gestion du service, ce qui pourrait entraîner des sanctions.

**Sur l'île d'Ouessant (Finistère), le 19 décembre 2024.** VINCENT GOURIOU POUR « LE MONDE »

> **« Si l'île est préservée, c'est que des mesures de protection ont été prises à temps »**
> **DENIS PALLUEL**
> maire (divers gauche) d'Ouessant

### « Paysage pittoresque classé »

Dernier exemple, enfin : Ouessant avait monté, il y a quelques années, un plan visant à garantir son autonomie énergétique. Aujourd'hui, la consommation d'électricité est assurée par une centrale à fioul, bien peu compatible avec la transition écologique. L'idée était de s'appuyer sur trois piliers. Tout d'abord, la pose de panneaux solaires, notamment sur les bâtiments publics. Ensuite une hydrolienne, immergée en mer en 2015. Mais, depuis que l'entreprise qui l'a installée a été liquidée, *« plus personne ne s'occupe de cette machine qui continue de tourner au fond de l'eau, comme un poulet sans tête, à une quarantaine de mètres de profondeur, au milieu du puissant courant qui sépare Ouessant de Molène »*, constatait *Le Télégramme*, en avril 2024. Enfin, une éolienne de 50 mètres. Là, encore, le projet s'est révélé insurmontable. L'Etat s'opposait à ce qu'elle soit édifiée sur le lieu que la municipalité et l'entreprise spécialisée à laquelle elle avait recouru avaient choisi. L'affaire s'est terminée devant la justice administrative, qui a donné tort aux îliens au nom de la protection du *« paysage pittoresque classé »*.

La réglementation complique considérablement les affaires du maire d'Ouessant. Mais le projet d'éolienne a montré qu'un autre frein est tout aussi redoutable : l'opposition de la population. La réglementation, ce n'est *« plutôt pas un problème »*, estime Ondine Morin, guide conférencière sur l'île et marin pêcheur. Impossible de construire une salle de traite ? *« Les paysans n'en voulaient pas »* et le lieu identifié est *« un site archéologique »*, affirme-t-elle. Refus de l'éolienne ? Elle était prévue sur *« le couloir migratoire* [d'oiseaux] *le plus important en Europe »* et, de surcroît, *« au pied d'un cromlech »*, dénonce-t-elle. Ce « cercle de menhirs », daté de *« – 5000 à – 2000 »*, affirme Ondine Morin, est *« le plus vieux témoignage de la présence humaine à Ouessant. Ça m'a rendue malade… »* Rectification du maire : *« C'est à 600 mètres de l'endroit envisagé et ce n'est pas Stonehenge* [cercle de mégalithes situé dans le sud de l'Angleterre] *non plus. Il y a même des pierres qui ont été ajoutées il y a soixante à quatre-vingts ans… »*

Mais Ondine Morin n'en démord pas : les normes, *« ça protège l'île. C'est terrible à quel point elle serait défigurée sinon. Et le tourisme aurait baissé, d'ailleurs. Les gens viennent ici parce que les paysages côtiers sont inchangés depuis des millénaires. Ils cherchent le temps long »*. Au moment où le projet d'éolienne a pris une tournure opérationnelle, une association d'habitants s'est montée, Vent de bout'. *« C'est la première fois que le maire a eu la population contre lui »*, note Jean-Jacques Quinquis, membre du collectif. Mais, justifie-t-il, *« on peut faire des choses adaptées au site, comme le solaire. Ce n'est pas la peine de punir un beau paysage »* avec une éolienne.

### « Garder du bon sens »

Or, *« pourquoi une éolienne serait-elle moins belle qu'un phare ? Pourquoi, dans ce cas, on ne supprime pas tous les phares »* pour préserver la beauté du paysage ?, demande Jo Héré. Le retraité, qui habite une petite maison à un quart d'heure à pied du village principal de l'île, regrette que le projet d'hydrolienne n'ait pas, lui non plus, prospéré. Une *« chance énorme »* a été perdue, pense-t-il : *« On aurait pu donner l'exemple d'un territoire autosuffisant en production d'énergie non carbonée, faire avancer la recherche et la technologie. »* Bref, relève-t-il à propos des normes, *« dans toute règle, il faut savoir garder du bon sens »*.

Jo Héré donne un exemple : derrière sa maison, il y a *« une ruine »* qu'il aurait bien aimé réhabiliter pour en faire une habitation. Mais *« on* [lui] *a refusé le permis »*. Le logement est pourtant un problème récurrent. Là encore, la réglementation est stricte, interdisant de construire dans les « dents creuses » (entre deux maisons). *« C'est un peu bête »*, souffle le maire, qui nuance cependant – *« Il faut être prudent »* –, craignant que l'assouplissement de la loi n'entraîne la multiplication des résidences secondaires.

La question, en tout cas, réconcilie les Ouessantins. *« Ne pas pouvoir reconstruire sur quelque chose qui existait, c'est un peu excessif »*, reconnaît Jean-Jacques Quinquis, de Vent de bout'. De fait, la rareté et le tourisme exercent une forte pression sur le marché immobilier. Les prix montent et *« ça privilégie les riches qui, seuls, peuvent acheter »*, prévient Jo Héré. Au point qu'Ondine Morin se demande s'il ne faudrait pas, en l'espèce, davantage de normes… ■

BENOÎT FLOC'H